

1775 à 1779



Premier feuillet.

LE présent Registre , contenant ~~deux~~ feuillets , cotés & paraphés par premier & dernier , par Nous Marie-Louis-François MARQUELET , Chevalier , Seigneur de la Noue , Conseiller du Roi , Président & Lieutenant-Général aux Bailliage & Siège-Préfidal de Meaux , pour servir avec celui par Nous aussi coté cejord'hui , à enregistrer les Actes de Baptêmes , Mariages & Sépultures de la Paroisse d' ~~la Noue~~

pendant l'Année mil sept cent soixante-
~~sept~~ six semaines au plus tard après l'expiration
de ladite Année , être-l'un des deux Registres ,
signés conformément à la Déclaration du Roi du 9 Avril
1736 , & certifié véritable par le Sieur Curé de ladite
Paroisse , apporté ou envoyé sûrement au Greffe dudit
Bailliage ; sous peine contre ledit sieur Curé de dix livres
d'aumône , & de saisie de son temporel ; & contre les
Marguilliers de dix livres d'amende : le tout suivant la-
dite Déclaration & les Anciennes Ordonnances . Fait à
Meaux , en notre Hôtel , le ~~deux~~ ^{quinze} Décembre
mil sept cent soixante-^{quinze}

MARQUELET

M. le Curé est prié de faire le relevé de son Registre , ainsi qu'il est marqué ci-dessous :

Baptêmes de Garçons.	Mariages.	Morts d'hommes.
Baptêmes de Filles.		Morts de Femmes.

L'an mil sept cent soixante et six le dixiesme jantier este
baptisee en nos cure saincte anne une saine
jean baptiste de laudry de lafayette mariage de pierre bertrand
chabrolion en cette paroisse et de marie gaudin que sie ist
Le pere pierre mehal ordene bertrand assiste de
jean baptiste lejot letemois en cette paroisse son oncle
natural la marie que sie ist elizabeth bertrand
assistee de marie fracheville lejot et a tante maternelle
qui ont declare ne regard noms de ces intercessions assistant
et assistante ont regis bertrand lejot
marie francheville lejot

Coquart cure de baltardon

L'an mil sept cent soixante et six le dixiesme
de janvier apres la publication des banns
du futur mariage entre Mathias nicolas
poyette age de vingt huit ans fils de
d'auant laum pierre pluinet et emilie
vernon la bourse assistante et de la sainte
marie françoise benoit de cette paroisse
dame sœur et marie magdalene ballon
agee de vingt quatre ans fille de
du dessous françois ballon pensionnaire
maneguier de cette paroisse et de marie
couy susz de cette paroisse autre par
faire par deux jour devant le greveur et
veter dans cette Eglise, devant le

trente un decembre
de lais saincte anne
del officialite
du present
de Meaux Cormoy
du present Mois
en l'assencion de
marie saincte saluwe re. q. Je m'assure
que fere de cette paroisse aye recus en
cette Eglise le Matuel consentement des
parties quels ont donne par parolle
du present audit mariage et leau ay donne
la bannission mystique au present
jeanfrançois Noel feau fere de l'Eglise philipp
simon Rodier cousin de l'Eglise, Jean Coypete
Le sieur parain de l'Eglise de son francois
quemin Coquin de l'Eglise apres ont tour
Regis pluinet anglique ballon
Noel Rodier

Le Riche PC

Coquart cure de baltardon

L'an mil sept cent soixante et six le trent et un jantier
a été institue par moy cure saincte anne baudin agee
de vingt soixante et six ans veuve de Mathis de laulne

en l'an 1718 auant monnaie réel. Laquelle est dictée apres
avoir été munie des sacrement en presence de Joseph
des antoy clerc paroissial et de Jean baptiste le riche
bedeur de cette paroisse qui ont signé: Dusautel

1738 ass de Le Riche
Coquart curé de trébordou

L'an mil sept cent soixante etze le quinze de l'heure a été baptisé par
moy Pierre curé de la paroisse de Montrion le curé de
Trébordou, Joseph le Dauphin Dominique né d'hee du legitime mariage
de Dominique Chatelain marraine de Marie Anne Charles
la soprano de cette paroisse le Parrain archevêque
Philippe Barbeau, la marraine Marguerite Joseph fondatrice
et grand-mère du baptisé le présent acte sous nos, M. J. C.

Sézard Jacques Le Barbau

Curé (curé de signé)

L'an mil Sept cent Soixante etze le quinze de l'heure a été baptisé
dans le cimetière de cette paroisse par moy curé Louis signé le coup
de pied chaufour dicté d'hee agé de six ans lequel

apres avoir été munie des sacrement de baptême et prédicé
par nicolas boulreau son frere et frère pierre
chaufour son neveu qui ont déclaré ne pas être
signé de ce interpellé Joseph du ditant clerc
paroissial et de Jean baptiste le riche bedeur de
cette paroisse qui ont signé. Dusautel

1738 ass de Le Riche
Coquart curé de trébordou

L'an mil sept cent soixante etze le vingt quatre
fevrier a été munie dans le cimetière de cette paroisse
par nous le curé au tabernacle de St le Curé le curé de
francine lequel que Dauphin Sézard est ayant munie d'ee
sous mons de l'eglise age de environ soixante ans lequel
mons est fait en presence de Charles Gauvelot son fils qui
signé avec nous, et le clerc paroissial auquel le ange de la
Clement gauvelot fr. Jean baptiste Guyot lequel

Dusautel

L'an mil Sept cent Soixante etze le quinze de mars a été
baptisé par moy curé Louis signé Marie domine charlotte nee d'hee du
legitime mariage de Jean baptiste le riche laboureur en ce paroisse
et de marie charlotte bonhomme se perein francois denys quel nom

Cordemier en cette paroisse la marie marie magdalene estoit
épouse de henri boulengre laboureur a jabilles qui est signé: l:

Coquart curé de tribardon

L'an mil Sept cent Sixante Seire le vingt un mars a été
baptisé par moy curé soussigné geneviere Eliabetonied'aujourduy
de legitime mariage de claud gaulelet manourier en cette
paroisse et de marie geneviere fermel Le perein jean thomas
vermeil doctte paroisse qui a signé La marie marie Elizabeth
fleuret aussi de cette paroisse qui a declare ne se sois signé
deco interpellée: l: Vermeille

Coquart curé de tribardon

L'an mil Sept cent Sixante Seire le cinq avril a été baptisé
par moy curé soussigné marie francoise née d'aujourduy de legitime
mariage de philippe beurette manourier et de geneviere nantier
Le perein jean baptiste thomas rase La mère marie francoise
nantier taudoux de cette paroisse qui ont signé: l:

Coquart curé de tribardon

L'an mil Sept cent Sixante Seire le vingt mai a été baptisé
dans le cimetière de cette paroisse par moy curé soussigné le corps de
jeanne lacoy décédé l'ost age de soixante quatre ans, apres

avoir été marié des sacrementz de l'église la veue de
d'aujourduy pierre charle de jacobine de pierre vend
de jean charle son fils guisbert le clerc ne se sois
signé, et de claude aubert son gendre qui a signé: l:
Claude aubert 
Durand l:

Coquart curé de tribardon

L'an mil Sept cent Sixante Seire le sept juin a été baptisé dans
le cimetière de cette paroisse par moy curé soussigné marie denie
charlette bijot décédé d'aujourduy agee de trois fiz le pere baptiste
bijot le laboureur en cette paroisse et de marie charlotte bechomme
en presence de Joseph Vautrot clerc paroissial et de jean baptiste
le riche bodeau de cette paroisse qui ont signé: l: Le Richer

Durand l:

Coquart curé de tribardon

L'an mil Sept cent Sixante Seire le vingt deux juin a été baptisé par moy
curé soussigné charle philippe née d'aujourduy de legitime mariage de
jean caron berger en cette paroisse et de marie catherine nantier le
perein jacques philippe vermeil doctte paroisse qui a loué la
marie marie charlotte Elizabeth Diquet qui a déclaré ne
se sois signé: l: Vermeille l:

Coquart curé de tribardon

L'an mil Sept cent Sixante Seire le vingt six juin a été baptisé
par moy curé soussigné pierre alphonse née d'aujourduy de legitime mariage

Joseph Dusauter clerc paroissial et de marie catherine
grasset. Le parem denis pierre fleurot decete paroisse qui a
signé La marie marie genestre tareure dans cette paroisse
qui a déclaré ne Savoir signé. Denis pierre fleurot

Dusauter

Coquart curé de tribardon

l'an mil Sept cent Soixante Sire le trente juillet este baptisé par
moy curé l'assigne pierre denis faron né d'ici de la legitime
mariage de michel bonhomme laboureur en cette paroisse et de
marie françoise bijot le parem autre bonhomme cordemier
en cette paroisse La marie marie jeanne lepot femme de
michel boulugne laboureur a fabline decelle qui a
signé : I. bonhomme marie jeanne lepot

Coquart curé de tribardon

l'an mil Sept cent Soixante Sire le premier juillet este
baptisé par moy curé l'assigne marie louise monjarduy
du legitime mariage de pierre jacquet marcelon cette
paroisse et de marie Sophie Bergeret le parem philippe
monjarduy lamarcene marie nicole vermeillet tous deux
de cette paroisse qui ont signé : I. y zilgyse frélliher

Marie nicole vermeille Coquart curé de tribardon

l'an mil Sept cent Soixante Sire le six juillet este baptisé
dans le catéchisme de cette paroisse par moy curé l'assigne marie
nicole courtois decede dieux ayee de vingt trois mois fille de

jean pierre courtois armoiries PARIS
marie nicole du valot en presence de jostap
Dusauter clerc paroissial son oncle maternel et de
jean baptiste le riche bedeau de cette paroisse son oncle
paternel qui ont signé : I.

Dusauter Le Richet

Coquart curé de tribardon

l'an mil Sept cent Soixante Sire le vingt six juillet este baptisé
par moy curé l'assigne jacques et dieuseme ne dieus de legitime mariage
dieuseme legum monastries en cette paroisse et de dieuseme denise
villard le parem jacques legum clerc paroissial d'herm
decédé le 1^{er} Lamarcene marie charlotte legum decete paroisse
qui a déclaré ne Savoir signé. Le parem a signé : I.

Quimby

Coquart curé de tribardon

l'an mil Sept cent Soixante Sire le vingt six juillet este baptisé
dans le catéchisme de cette paroisse par moy curé l'assigne monsieur
d'engremont de Monsieu le protonost de tribardon porte dans le procès
verbal de ce jourd'huys le corps d'un particulier n'pitres Jean
luc accidentellement sur la dite paroisse designé aussi procès
verbal les armes de monsieu l'assent demandant au procureur
a bar lez leins en aux environs dont l'inhumation a été faite
en présence de Joseph Dusauter clerc paroissial et de jean baptiste
le richet bedeau de cette paroisse qui ont signé : I.

Dusauter

Le Richet
Coquart curé de tribardon

au Mil d'Ormeau Biscante Soiz Le Syr
avant apres La publication duz Caus du
futur mariage Pater Fran^cois Crepin hon
Cordouan age devingt neuf ans. Il a
Crepin hon et de Crepinne batel de la paroisse
de Chate Lablaye dioces de Niort, fuit
Le Dimanche vingt huit Juillet dans l'Eglise
de Guerard dominicale dujeune homme Et
Marie Mignot fille mineure de Jeanne
Mignot et devane Maistre Ecole de Guerard
Et de Jeanne Crepinne d'aduit et de fuit dolon
Ses ditz paroissiens de Guerard suivant le certificat
du sieur Chapelie Cure de Guerard deprese
magisffe de L'officialite, nies ladiques
de deux Caus et La permission de quinze
et de Marie du grand Maistre a nos
accordes par Monsieur le sieur de Meaux
general de Monsieur le sieur de Meaux
intimes au greffe des insinuations Ecclesiastiques
du dioces de Riez Dapres La date
du Quy avant, assuré du consentement du
Pere et de la mere du Jeune homme a son
Mariage, Je conue que j'entre Cure



Jan 30 1996

... auquel ils l'ont nommée pour leur épouse et laquelle
en l'avis même apporte à l'acclimatation de
la future mariage entre François et Marguerite Louis,
fille de Marie Monnae fille de François Monnae et de Marie Jeanne
Bougane, y devront maintenir l'ordre de la paix et de la paix,
et l'ordre toute règle et succès de la paix pour plusieurs
ans à son mariage promettant auquel il sera
agréable tout ce qu'il sera nécessaire de faire
pour assurer la sécurité et l'ordre dans le territoire

de

fire et me quan vis appartenir par un autre
obligation & faire en grappe avec celles qui en estoient
en gage au nom de le notaire et juge au greffe du royaume
mis le trente juillet l'an mil six cent soixante et deux
Signé en presence de Pierre Gille et William Marquill
Pierre Gille et William Marquill signent l'acte pour la summe
de mille francs et cinquante francs que le sieur
Jean Bignon a pris le jour de la date de l'acte en
quantié d'argent fiducial et telles que le sieur Bignon
Signé le trente et un juillet 1770
A ce que j'assure
C. Allouard

Gobin

Le sieur Bignon a pris le premier aout 1770.
deux quatorze francs et vingt centimes

Mairie de Trilbardou

de cette paroisse & reçue en cette Eglise
Le Mutual Consentement des paroissiens
ont donné leur parole d'opposition audis mariagez
Et Loue ait donné La bénédiction ecclésiale
En presence de Jeanne Moyet ~~épouse~~ de l'Eglise
Denis Jeanne quinze cordonnee En cette paroisse
et de Jeanne Moyet tous deux amis de l'Eglise
Nicolas Bonamy de L'Eglise ayant ouï leur confession
l'eveque de L'Eglise ayant déclaré ne savoir que
dese interrogeant) V. le Molet tenu

~~Bog Mignot~~

Coquart curé de tribardon

Le mil Sept cent Sixante Seize le neuf Septembre a été
baptisé par moy curé Soubigne Jean Baptiste ne fils de logistine
mariage de Jean Baptiste Biernard manouvrir execte par arond
et de jadine nicole Legendre le parrain pierre pierre qui
a déclaré ne se sois agres la marraine marie jeanne Etelabette
veron qui a signé et mon
mari jaune et son

Coquart curé de trilbardouy

L'an mil Sept cent soixante Seize le dix huit Septembre acte
Baptise par moy eare la baigne marie genesie ne soujoueduy
de legitime mariage de hildebert piet monseigneur en celle
paroisse et de anne boarette, Le parrain jean lez runigny,

chartier au prieuré Lamarcie marie jeanne genestière
bandouin qui ont déclaré ne savoir Signer de ceintelle

Dusunay

Coquart curé de tribardon

Le mil sgnans. Soixante Seize le deux octobre apres la publication des bans du
futur mariage, l'heure Claude Maurier
âgé de vingt quatre ans fils Mireau du Plessis
Silvertin Maurier et de Marie Geneviève
Vauvrand de cette paroisse d'une part, Et Marie
Catherine Notte âgée de vingt ans fille
Mireau de dessous Jean Louis Notte et de Marie
Louis Chantin de la paroisse de Saint Thibaut
de Meaux d'autre part, faites par trois personnes
lues dans cette église que dans celle de Saint
Thibaut de Meaux, Le huit d'apres le mois
du La permission de Marie l'église Saluces
ricaine que Jeannine prieuré curé de cette
paroisse ay reue en cette église le Mutual
consentement des parties qu'ils ont donné
par paroles de present auxd^e mariage et
Lew ay donné la bénédiction Nuptiale
Suprême de la Mere de l'Ysou et de
La mère de l'Ysou et de Jeanne Maurier

pierre aubé oncle et Cousin, Jean l'Ysou
Jean Baptiste Blotot et de Jean parame q^t
ont signé l'écriture l'Ysou et l'Ysou
Les deux Mere et Jeanne Maurier q^t ont
déclaré ne savoir signe de cestemprécédé

Aubé jeannine Riche Dusunay

Coquart curé de tribardon

Le mil Sept cent sixante Seize le treize octobre ast^e baptisé
par moy le siegneur françois lambert seigneur d'leglise
mariage de paul harlan manourrier en cette paroisse et de marie
catherine duz autoy, le pere francois fleurot fils de
fleurot manourrier en cette paroisse et de marie Elisabeth contors
la marie marie anna michel contors fille de jean pierre
contors, armé en cette paroisse et de marie nicole
duz autoy, qui ont signé l'Ysou et l'Ysou
contors

Coquart curé de tribardon

Le mil Sept cent Sixante Seize le vingt cinq octobre
ast^e baptisé dans l'eglise de cette paroisse par moy curé
signé le corps de philippe Simon l'odion decédé
d'ict^e âge de quarante ans après avoir été marié des
sacremens de l'eglise, en présence de philippe Sollier

100.35

bon frere de defunt acault de nicole rodien le sonne
l'abbessie de silsoude de jean pierre marct de pierre
rossignol de pierre lastue de jacque françois alain
baquet les Regne frere et autres parents qui ont signé:
Mme de Pierre et pere de Jeanne

8

1442
Lavau J. Baquet Lavau
Chamoy Coquart curé de Trilbardou

au mil Sept cent Soixante Seize le vix neuf novembre
esté baptisé jean pierre né d'isis Dulogitine mariage
de jean pierre gibault masonniers en cette paroisse esté
marie marquise le force le paroissien jous claud jourdain
de la paroisse de cheville de ce diocèse La marenne marie anne
gibault demeurant à d'annmatin qui est éclac n
scotis signé Dece intitulé. P.P. *Mme de Trilbardou*

Coquart curé de Trilbardou